



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19: soutien à la culture

2,5 millions de francs en faveur des artistes et des jeunes en formation

À la suite des conséquences de la pandémie qui ont particulièrement touché le secteur culturel, le Canton de Vaud déploie un nouveau paquet de mesures transitoires destinées à accompagner la relance des activités culturelles. Cette aide permettra notamment d'octroyer cent bourses de recherche et de développement de 15'000 francs chacune. Des achats à des artistes vaudois vont également pouvoir être réalisés et l'opération qui a permis d'offrir 10'000 livres romands aux gymnasiens et aux apprentis va être reconduite. Plusieurs autres mesures en faveur des jeunes durement impactés par la crise vont également être menées, par exemple le déploiement et la promotion de la carte *Passculture*.

Afin d'éviter une dégradation du secteur à long terme et de ne pas perdre les compétences dans un secteur éprouvé par deux ans de restrictions liées à la pandémie, le Canton de Vaud déploie un nouveau paquet de mesures transitoires destinées à accompagner la relance des activités culturelles et soutenir celles et ceux qui font la richesse de la scène culturelle vaudoise. Pour mémoire, un premier train de mesures cantonales a permis, au premier semestre 2021, d'octroyer 470 bourses de recherche et de développement entre 10'000 et 20'000 francs par artiste pour un montant total de 5'754'000 de francs et de procéder à l'achat d'œuvres d'art à des artistes vaudois vivants pour 427'218 francs.

1,5 million pour soutenir les bourses de recherche et de développement
Ce deuxième train de mesures, complémentaire aux dispositifs fédéraux, va permettre d'octroyer 100 bourses de recherche et de développement de 15'000 francs chacune pour un montant de 1,5 million de francs. Ces dernières sont destinées à des artistes vaudois désireux de poursuivre leur travail de réflexion artistique, l'exploration de nouvelles méthodes, techniques ou modes de diffusion auprès du public.

La mise au concours est ouverte à tous les artistes vaudois, émergents comme confirmés. Une seule demande de bourse d'un montant de 15'000 francs peut être

déposée par actrice ou acteur culturel. Les dossiers sont examinés par la Commission cantonale des activités culturelles (CCAC) et la Commission cantonale des arts de la scène (CCAS) composées de membres du SERAC et d'expertes et experts professionnels externes. Les domaines concernés sont les arts de la scène, les arts visuels, les arts plastiques, la musique, la littérature. Le délai de dépôt des dossiers de candidature démarre le mardi 12 avril et se termine le vendredi 20 mai 2022.

700'000 fr. pour des aides à la création

Des achats à des artistes vaudois vivants vont également être réalisés pour le compte des institutions patrimoniales vaudoises pour un montant de 200'000 francs. Les trois fonds usuels de subventionnement sélectifs du SERAC sont également alimentés afin de soutenir les projets de création ou de sensibilisation à la culture : 200'000 francs sont alloués au Fonds cantonal des activités culturelles, 100'000 francs au Fonds cantonal de sensibilisation à la culture et 200'000 francs au Fonds cantonal des arts de la scène.

Des mesures en faveur des jeunes et en lien avec la formation

Plusieurs mesures en faveur des jeunes en formation vont également être menées afin de permettre à cette catégorie de la population particulièrement affectée par la crise d'entrer plus facilement en contact avec des œuvres d'artistes. L'appel à projets *La culture c'est classe!* et le *Passculture* qui donne un accès gratuit à plus de 40 lieux culturels dans le canton, deux dispositifs déjà éprouvés, vont ainsi être respectivement dotés de 30'000 et 40'000 francs supplémentaires. Enfin, un montant de 200'000 francs est affecté à l'achat en librairie de 10'000 livres d'autrices et auteurs romands publiés par des maisons d'éditions suisse romandes à l'intention des apprenties, apprentis, gymnasiennes et gymnasiens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, [nicole.minder\(at\)vd.ch](mailto:nicole.minder(at)vd.ch)